

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions requises même payées
avant restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Octobre 1876.

Chronique générale.

LES PROJETS DE NOS GRANDS FINANCIERS.
Le bon sens et l'indifférence publics ont
déjà fait justice des fameux projets finan-
ciers de M. Gambetta. La presse entière, de-
puis la Tribune et les Droits de l'Homme jus-
qu'aux journaux les plus conservateurs,
s'est chargée de démontrer à l'ex-dictateur
sa complète insuffisance en matière écono-
mique.

M. Gambetta n'était d'ailleurs qu'un ré-
formateur timide; il bornait ses velléités fi-
nancières à la découverte d'un moyen pro-
pre à frapper la Rente sans trop faire crier
les rentiers. Eh bien! ainsi qu'il fallait s'y
attendre, M. Gambetta a trouvé des émules,
des rivaux qui, dès le premier bond, l'ont
dépassé de cent lieues.

Ces hardis novateurs, ces financiers de
l'avenir, auprès desquels M. Gambetta n'est
qu'un vil réactionnaire, sont MM. Rouvier,
Wilson et Langlois. Ils demandent avec un
touchant ensemble la création, à dater de
1877, d'une taxe nouvelle qui frapperait les re-
venus EN SUS DES TAXES EXISTANTES. Cet impôt
serait fixé, pour 1877, à 50 c. par cent francs
de revenu. C'est peu assurément, mais il va
sans dire que le taux de l'impôt pourrait
être incessamment modifié, bref, il s'agit
d'établir en principe une taxe nouvelle des-
tinée à s'accroître avec les nécessités budgé-
taires.

Grâce au système des grands financiers
dont nous avons donné les noms, les béné-
fices industriels et commerciaux, y compris
les fermiers agricoles, les revenus fonciers et mo-
biliers, les traitements, honoraires, appointe-
ments, salaires et produits des professions ar-
tisaniques, seraient atteints par la taxe de
50 c. 0/0. En d'autres termes, les revenus

que nous venons d'énumérer PAIERAIENT
DEUX FOIS!!!

Ainsi, les commerçants qui paient une
patente devraient acquitter en entier une
taxe de 50 c. 0/0 sur leurs bénéfices nets.
Les cultivateurs ruraux, qui subissent sans
se plaindre des droits énormes, seraient con-
traints de prendre 50 c. 0/0 sur leurs reve-
nus. Tous les petits contribuables, les fonc-
tionnaires les plus modestes, les employés
de nos mairies et de nos préfectures, les
gardes-champêtres, les cantonniers, les fac-
teurs ruraux verraient leurs maigres traite-
ments frappés d'une retenue! Il en serait de
même pour les officiers de l'armée qui re-
çoivent, chacun le sait, un traitement tout à
fait disproportionné avec les nécessités ac-
tuelles de la vie.

M. Gambetta était plus sage que nos
grands financiers; il proposait bien cer-
taines modifications dans le mode de per-
ception des impôts, mais il se gardait bien
de faire payer un contribuable deux fois pour
le même objet. MM. Rouvier, Wilson et Lan-
glois ne reculent pas devant cette énormité
économique et proposent tout simplement
de superposer un impôt nouveau sur ceux
qui existent déjà! Cette conception est sim-
ple, enfantine, presque naïve, mais nous
osons croire que les contribuables la digère-
ront moins facilement que le chocolat du
financier Menier.

Parmi les projets importants que la que-
sture s'apprête à faire distribuer aux députés
dès l'ouverture des séances, figurent ceux-ci :

Un projet de loi du ministre des finances,
d'une étendue considérable, portant révision
totale du régime des patentes;

Un projet de loi du ministre des travaux
publics, approuvant la concession à la Com-
pagnie du chemin de fer du Nord de deux
nouvelles lignes : celles de Lens à Armentières
et de Valenciennes au Cateau;

Un projet de loi du ministre de l'inté-
rieur, relatif à l'exécution de la loi du 26
juillet 1873, sur la constitution de la pro-
priété en Algérie.

Tous les ministres se sont montrés d'ac-
cord pour que, dès l'ouverture de la session,
l'ajournement de toute discussion étrangère
au budget soit demandé par le gouverne-
ment.

De nouvelles tentatives ont été faites, il y
a quelques jours, auprès de M. le général
Berthaut, pour lui offrir une candidature au
Sénat. L'honorable ministre de la guerre a
persisté dans ses refus précédents.

Tous les préfets ou autres fonctionnaires
relevant du département de l'intérieur, qui
se trouvent encore en congé ou absents de
leurs sièges administratifs, ont été invités à
se trouver à leurs postes officiels pour le
1^{er} novembre, afin de recevoir les commu-
nications du gouvernement, s'il y avait
lieu.

Divers députés de retour à Paris ont ap-
pelé l'attention des ministres sur les agisse-
ments en province de certains fonctionnaires
dont on aurait beaucoup à se plaindre.

L'Officiel a publié un décret convoquant le
19 novembre les électeurs de Valence
(Drôme) pour élire un député.

M. Charles Rolland, sénateur de Saône-
et-Loire, vient de succomber après de cruel-
les souffrances.

M. Rolland était né à Mâcon le 4 novem-
bre 1813, et allait, par conséquent, attein-
dre sa 63^e année. Inscrit au barreau de sa
ville natale, il n'a jamais exercé la profes-
sion d'avocat, ses penchants l'attirant invin-
ciblement vers le journalisme; en 1843, il
écrivit au Bien public de Lamartine. En

1848, il fit partie de la Constituante, et en
1871 le département de Saône-et-Loire l'en-
voyait à l'Assemblée nationale en tête de la
liste. M. Rolland a toujours siégé et voté
avec la gauche républicaine, qu'il avait or-
ganisée et disciplinée.

Au Sénat, il représentait les mêmes idées
et défendait les mêmes doctrines.

Le Bien public publie la nouvelle sui-
vante, dont nous lui laissons toute la res-
ponsabilité :

« Les rapports envoyés par un certain
nombre de préfets signalent la présence de
nombreux espions. Le général Berthaut a
adressé l'ordre formel aux directeurs d'ar-
senaux, de fonderies et de magasins d'ar-
mes de ne laisser visiter ces établissements
sous aucun prétexte et sans une autorisation
spéciale de la direction du ministère de la
guerre. »

Nous avons annoncé avant-hier un fait dé-
plorable; le massacre du consul turc et de
sa femme à Tiflis.

D'après les bruits qui courent, la politi-
que serait étrangère à l'événement. L'assas-
sinat a eu lieu nuitamment, dans la maison
du consul, ce qui semble indiquer un crime
ordinaire de droit commun, dont le vol ou la
vengeance a été le mobile.

Il ne ressemble en rien au massacre en
plein jour et dans la mosquée des consuls à
Salonique.

Etranger.

ESPAGNE.

La Política, de Madrid, croit savoir qu'il
entraîna dans les desseins des perturbateurs
dont la conspiration a été découverte d'at-
tenter contre la vie de la reine Isabelle, qui
réside à Séville.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA VIE DU MATELOT.

Il est rare que le départ d'un navire de guerre
ne soit point un événement sérieux pour une par-
tie de la population du port d'armement.

Outre les affections qui s'émeuvent et les inté-
rés qui s'alarment, il y a, parmi les indifférents
eux-mêmes, je ne sais quelle curiosité agitée.

Malgré soi on prend part à l'animation de ces
hardis marins qui s'embarquent, en chantant, pour
affronter le danger sous toutes ses formes; l'ar-
deur s'éveille à l'aspect de cette courageuse insou-
ciance; l'esprit s'exalte, le cœur s'échauffe; on
s'associe d'intention aux souhaits d'heureux voyage
que leur adressent les parents et les amis.

Hommes, femmes, enfants, tout le monde quitte
involontairement son travail pour assister à cette
dernière entrevue et pour entendre le dernier
hourrah de cette race vaillante.

Que va-t-elle devenir, exposée aux mille em-
bûches de la mer ?

Combien y a-t-il de ces hommes, maintenant
forts et joyeux, qui doivent revoir le pays ?

Dieu seul pourrait le dire.

La vie du marin est une loterie dont les meilleurs
numéros sont la fatigue et la souffrance, tous les
autres la mort !

Mais aussi quel champ ouvert à l'énergie hu-
maine ! que d'obstacles à vaincre, de ressources à
créer ! combien d'exercice donné à notre corps et
à notre esprit !

L'homme de terre a besoin de chercher les sen-
sations; pour l'homme de mer elles sont partout,
elles renaissent à chaque instant et sous toutes les
formes; sa vie ressemble à ces flots qui l'empor-
tent, toujours écumeuse, toujours en mouvement.

Ainsi pensait Robert Dupuis, tout en gagnant la
cale la Rose, où l'attendait l'embarcation qui devait
le transporter à bord du vaisseau le Tonnant.

Robert Dupuis était un jeune pêcheur de la baie
d'Audiérne qui, à force de voir passer à l'horizon
les navires hautuniers (1), avait senti croître en
lui l'invincible désir de s'y embarquer et de visiter
avec eux les régions du vent.

Au moment où il arriva à la cale la Rose, les der-
niers matelots prenaient place dans la barque en-
combree de volailles, de légumes et d'ustensiles de
cuisine.

(1) Expression populaire pour indiquer les navires de
haut bord, dont les huniers sont plus hauts sur la mer.

A la vue du jeune marin qui arrivait sans hâter
le pas, le maître d'équipage Lartigot, qui se trou-
vait pressé outre mesure sur le banc qu'il occupait,
fit entendre une de ces exclamations équivoques en
usage, du temps de Vert-Vert, parmi les dragons et
les mariners de la Loire.

— Eh bien, faut-il lui envoyer une remorque ?
s'écria-t-il en montrant le jeune homme qui descen-
dait la cale tranquillement.

— Est-ce donc moi qu'on attend ? demanda Ro-
bert avec naïveté.

— Vous-même, répliqua un mousse à mine de
singe, qui se tenait à cheval sur l'avant du bateau,
les deux pieds traînant dans la mer; la poste aux
choux (1) ne pouvait partir sans vous emmener.
Ohé ! vous autres, la main au chapeau ! les officiers
de service à l'échelle ! Place au commandant !

Cette plaisanterie du mousse connu à bord du
Tonnant sous le sobriquet maritime de Cricri, fut
accueillie par un éclat de rire général.

Robert, rouge et déconcerté, sauta sans répon-
dre dans la barque qui eut bientôt rejoint le vais-
seau.

Ce qui frappa d'abord le jeune Breton fut l'im-
menseur de cette machine flottante, dont les navires
caboteurs qu'il avait souvent visités ne pouvaient
lui donner aucune idée.

(1) Nom donné au bateau qui transporte les provisions.

Il voulut parcourir le tillac dans toute sa lon-
gueur; mais le maître d'équipage l'arrêta par le
collet.

— Où vas-tu ? demanda-t-il brusquement.

Dupuis montra l'arrière du navire.

— Alors tu es passé officier ? reprit Lartigot.

— Pourquoi cela, dit le jeune homme.

— Parce que, pour avoir droit de prendre l'air
de ce côté, il faut porter l'épaulette, l'ofia.

Robert parut stupéfait.

— Faut l'excuser, maître, fit observer Cricri;
il est vraisemblable que le bourgeois n'a jamais
navigué que sur une baille à brai ou dans un pé-
trin à brioches.

Lartigot ne répondit pas, mais les rides de sa
figure parcheminée s'épanouirent; il souriait en
dedans.

Lorsqu'il eut le dos tourné, Cricri fit une gri-
mace qui avait la prétention de reproduire sa phy-
sionomie.

— Vieux dur-à-cuire, va, murmura-t-il en gui-
gnant le maître d'équipage; il rit maintenant, mais
une fois en mer, gare au filin en trois !

— Tu as donc navigué avec lui ? demanda Ro-
bert.

— Assez pour connaître son paraphe, dit le
mousse en faisant le geste de frapper; aussi je
n'aime pas à me trouver dans les eaux de maître
Chinchilla.

C'est possible; mais peut-être cette nouvelle n'a-t-elle d'autre but que d'effrayer cette princesse, que les amis de Serrano voudraient bien voir loin de Séville et même d'Espagne.

Quoi qu'il en soit, vingt-deux généraux, cent huit personnages politiques, viennent d'être arrêtés en Espagne. Telles sont les nouvelles qui nous arrivent de l'autre côté des Pyrénées et qui donnent aux événements une portée bien plus grave que celle que l'on présentait au premier moment.

Est-ce le commencement, est-ce la fin et le triomphe de la répression ?

Hélas ! dans les gouvernements révolutionnaires, les conspirations appellent les conspirations, et les victoires de la force et de la ruse appellent les revendications de la force et de la ruse. Un complot vient rarement seul, et il suffit que l'un d'eux ait été déjoué pour que les partis cherchent à en fonder de nouveaux.

L'échec de celui qui vient d'être étouffé la veille du jour où il devait éclater ne peut d'ailleurs qu'augmenter les espérances des libéraux. Un pays où l'on trouve vingt-deux généraux pour seconder les efforts du radicalisme et du socialisme peut être considéré comme la terre promise de la Révolution, et ni le radicalisme ni le socialisme n'abandonneront la partie avant d'avoir tenté un suprême effort.

Le ministère du jeune don Alphonse, qui faisait tant d'avances et qui avait donné des gages si nombreux au libéralisme, devrait être bien amèrement désillusionné. Il devrait comprendre l'inanité de ses tentatives pour se concilier les sympathies d'hommes dont rien ne peut rassasier les convoitises ni satisfaire les ambitions, s'il n'était pas condamné par le vice de son origine à marcher dans la voie fatale qui conduit tous les usurpateurs aux abîmes.

Pendant que M. Ruiz Zorilla amassait l'orage autour du trône du fils de dona Isabelle, le ministre de celui-ci, M. Canovas del Castillo, était occupé à continuer contre les catholiques cette guerre sourde qu'il n'a pas osé entreprendre ouvertement.

Voici ce que nous lisons dans la *Correspondencia de la Manana*, journal officieux de Madrid :

« Le gouvernement, en apprenant que l'archevêque de Grenade, et quelques autres personnages marquants parmi les pèlerins qui sont allés à Rome ne s'étaient pas présentés à l'ambassadeur d'Espagne, comme il était de leur devoir, a décidé que, pendant que l'on fait une enquête sur cette omission, l'entrée en Espagne leur sera défendue.

» L'archevêque de Grenade s'est arrêté à Gènes pour attendre les ordres du gouvernement, qui doivent lui être communiqués par l'ambassadeur de Sa Majesté à Rome. »

Une courte explication est nécessaire. M. Coello, ambassadeur à Rome, avait cherché à se faufiler au Vatican avec le pèlerinage national. Il s'était même procuré, à cet effet, un faux billet d'introduction. Il fut mis à la porte comme un simple mortel. C'est pour venger l'amour-propre de M. Coello que M.

Canovas sévit contre un prince de l'Eglise, et, pendant ce temps-là, le radicalisme prépare contre son souverain son œuvre de destruction.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 32^e d'infanterie, comprenant 14 officiers, 164 sous-officiers et soldats, allant d'Angers au camp du Ruchard, arrivera et couchera à Saumur demain dimanche.

Il sera logé au Petit-Puy, à Beaulieu et sur les Châteaux.

Par arrêtés du ministre des finances en date du 17 octobre 1876, ont été nommés : M. Le Biennu, percepteur de Fontevault, 3^e classe, à la perception de Vihiers, 2^e classe.

M. Damville, percepteur de Noyant (Maine-et-Loire), 3^e classe, à la perception de Fontevault, 3^e classe.

M. Roussellet, percepteur de Vern (Maine-et-Loire), 3^e classe, à la perception de Noyant, 3^e classe.

M. Pacewicz, percepteur de Vihiers, 2^e classe, à la perception de Vern, 3^e classe.

Les examens de fin d'année, pour les engagés volontaires d'un an, commenceront lundi prochain. L'autorité militaire est décidée à se montrer très-sévère dans les épreuves finales.

Les gîtes d'étape. — On vient de mettre à l'étude, au ministère de la guerre, l'importante question des gîtes d'étape. Il s'agit non-seulement de choisir des villes ou des bourgs situés à des distances à peu près égales et séparés à mi-chemin par une bonne grand-halle, mais encore de les choisir de telle sorte qu'ils puissent fournir à la cavalerie ou à l'infanterie, selon le cas, un abri ou des approvisionnements suffisants, ce qui n'arrive pas toujours.

Les nouvelles étapes auront de 30 à 35 kilomètres au plus pour l'infanterie, et de 40 à 45 kilomètres pour la cavalerie.

Quant au logement, on réunirait le plus possible les hommes dans les casernes de passage, au lieu de les disperser au gré des billets de logement à l'un ou l'autre bout de la ville. Dans ce cas, l'allocation ordinaire pour l'étape serait supprimée, et les fourriers d'avant-garde prépareraient aussi bien la réception des soldats que celle des officiers.

Le dépôt du 77^e de ligne, en garnison à Angers, recevra cette année 60 conditionnels d'un an du département de la Seine.

Les examens de la licence ès-sciences commenceront, devant la Faculté de Poitiers, le mercredi 15 novembre prochain, et ceux de la licence ès-lettres le lundi 27 du même mois.

Beaufort. — Le maire de cette ville prévient qu'à l'occasion de la fête de la Toussaint, le prochain marché aura lieu le mardi 31 octobre, et la foire de novembre le mercredi 8 du même mois.

M. le préfet de la Vienne a pris l'arrêté suivant pour empêcher l'invasion et la propagation du phylloxera dans le département de la Vienne :

« Art. 1^{er}. — L'introduction et le transit dans le département de la Vienne, quel que soit le mode de transport, de cépages ou plants de vigne provenant soit des autres départements, soit de l'étranger, sont interdits d'une manière absolue.

» Art. 2. — Les cépages ou plants introduits ou transportés en contravention de l'article précédent seront saisis et mis sous séquestre, jusqu'à la décision des tribunaux, sans que ces objets puissent être déposés dans les champs, dans les jardins ou sur la voie publique.

» Art. 3. — L'interdiction prononcée par l'art. 1^{er} ne s'applique pas aux cépages et sarments provenant du département de la Vienne, mais cette provenance devra être justifiée à toute réquisition des agents de l'autorité.

» Art. 4. — Les contraventions seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément aux lois. »

A partir du 1^{er} janvier 1877, les instituteurs de 4^e classe, c'est-à-dire ceux qui comptent moins de cinq années de services, comme titulaires, recevront au minimum un traitement de 900 fr.; les instituteurs de 3^e classe, c'est-à-dire ceux qui ont plus de cinq ans et moins de dix ans de services, recevront 1,000 fr. au minimum; les institutrices de 3^e classe, c'est-à-dire celles qui sont titulaires depuis moins de cinq ans, recevront 700 fr.; les adjoints chargés d'une école de hameau, 800 fr.; les adjoints attachés à l'école municipale, 700 fr.; les adjoints chargés d'une école de hameau, 650 fr.; les adjointes attachées à l'école principale, 600 fr.

Pour ces sept catégories, la loi du 10 juillet 1875 recevra donc, l'an prochain, son entière application en ce qui concerne le minimum des traitements.

Quant aux instituteurs de 1^{re} et 2^e classes, il leur sera assuré un traitement d'au moins 1,000 fr.

Les institutrices de 1^{re} et 2^e classes auront droit à 700 fr. au minimum.

LA TAXE SUR LES CHIENS.

C'est dans la période du 15 octobre au 15 janvier que les possesseurs de chiens ont à faire à la mairie la déclaration des animaux qu'ils possèdent.

La taxe sur les chiens n'est pas une nouveauté. Malgré une vive opposition, malgré les nombreuses plaisanteries qui l'ont accueillie à son début, elle est tout à fait entrée dans nos mœurs. De ce qu'un caniche paie une cote personnelle plus élevée que son propriétaire, on n'en conclut plus, avec

de mauvais plaisants, que la loi met le chien au-dessus de l'homme, et que c'est lui qui plus le même refrain qui, en 1848, avait tué le projet de loi :

Nous sommes des chiens,
Et nous d'vions des citoyens !

Et du reste, il faut reconnaître que, si les chiens volaient, ils feraient peut-être des choix plus intelligents que certains électeurs à deux pattes.

Enfin, pour que les chiens ne volent pas, on doit payer pour eux. Malgré une pratique de vingt et un ans, il y a des gens qui ne veulent pas accepter cet impôt et qui, par tous les moyens possibles, cherchent à s'y soustraire.

— Je cacherai mon chien, disent-ils. Le percepteur ne viendra pas voir chez moi.

Non, en effet, le contrôleur chargé d'établir les bases de la taxe n'ira pas aboyer les chiens dans la maison. Mais, quelque petit que soit le toutou, on ne peut éternellement le dissimuler. Il y a des voisins, des jaloux, des envieux qui peuvent vous dénoncer, et alors, en avant la triple taxe, si vous n'avez pas d'Azor depuis plus d'un an, — la quintuple taxe, si on établit que c'est la seconde année que vous frustrez ainsi le Trésor de ses droits.

Il n'est pas plus habile de chercher à tromper sur la nature du contribuable et de déclarer comme chien de garde un havanais, sous prétexte qu'il aboie quand on gratte à votre porte. La loi est précise encore sur ce point, et nous connaissons un disciple de saint Hubert qui a payé cher une plaisanterie de ce genre. Possédant une meute superbe, il l'avait fait inscrire tout entière au nom de son garde-chasse, en la désignant sous le titre de « chiens de garde. » Ce lembourg lui a coûté quatre cents et quelques francs.

Donc, déclarez loyalement vos chiens. Ils seront si contents de pouvoir, le cas échéant, prouver qu'ils ne sont pas des vagabonds et qu'ils ont leurs papiers !

On sait la mauvaise habitude qu'ont certains écoliers de sucer l'encre de leur plume. Un fait arrivé à Lille, vendredi dernier, prouve tout le danger d'une pareille pratique. Un enfant de onze ans est rentré ce jour-là chez ses parents, rue des Pyramides, en proie, disait-il, à de violentes coliques, qui allèrent en augmentant jusqu'à nécessiter l'intervention d'un médecin. Celui-ci reconnut aussitôt les symptômes d'un empoisonnement par les sels de cuivre, et, en effet, il put constater, dans les matières rendues par le jeune malade, la présence d'une notable quantité de sulfate (couperose), matière qui sert à confectionner la plupart des encres communes. Un traitement énergique mit le malade hors de danger, toutefois après deux jours de souffrances.

On lit dans l'*Avenir de Blois* :

« Un de nos compatriotes, M. Coypel, fils de l'ancien contrôleur des contributions di-

— Tout à l'heure tu le nommais Larigot.

— Par la raison qu'il porte, en ville, le nom de son père; mais comme il a autrefois acheté à Astrakhan six peaux de matou qu'il a apportées à sa fille pour du *chinchilla*, on lui accorde à bord le nom de cette précieuse fourrure. Seulement, faut pas le lui rappeler quand il a mal aux nerfs, vu qu'il vous répond avec la garçette.

La yole du commandant venait d'arriver.

Les ordres d'appareillage furent aussitôt donnés; on largua les voiles, et le navire, fendant doucement les vagues, cingla vers le goulet, dont les promontoires étincelaient au soleil couchant.

Grâce à l'ordre établi dans les vaisseaux de guerre, chaque matelot du *Tonnant* connaissait déjà sa place et ses fonctions.

Le rôle de combat avait servi de base pour distribuer les hommes en différentes escouades: les plus amarines et les plus lestes avaient été destinés au service des hunes comme gabiers; les plus adroits; à celui des canons qui armaient les batteries; d'autres étaient préposés aux cales ou à la timonnerie, c'est-à-dire à la direction du gouvernail; tous n'en concouraient pas moins à la manœuvre générale.

L'équipage entier était partagé en deux sections, celle des tribordais et celle des babordais; chacune veillait sur le pont pendant six heures, c'est-à-dire pendant le quart de la journée et de la nuit.

Robert se trouva parmi les tribordais avec *Cricri*, qui se réjouit ironiquement d'être en compagnie du *Commandant*.

Tous les matelots avaient été employés à l'appareillage; mais lorsque le navire se trouva hors du goulet, les babordais prirent, à six heures du soir, le premier *quart*, pendant lequel l'autre moitié de l'équipage gagna ses hamacs.

Robert s'y endormit bientôt, bercé par le roulis de la mer; mais au plus fort de son sommeil il fut réveillé en sursaut par le mousse qui l'appelaient en le secouant.

— Allons, *Commandant* ! criait le jeune garçon à figure de singe, il est minuit; le quart des tribordais commence. Laissez vos rêves sous votre traversin avec votre bonnet de nuit, et venez prendre l'air.

Dupuis se leva, à demi endormi, pour gagner le pont.

Une pluie fine et glacée tombait à petit bruit; le ciel était sans étoiles, et l'on n'apercevait que l'écumée des vagues bouillonnant derrière le sillage du vaisseau.

Les seules voix qui se fissent entendre étaient celles des hommes de vigie placés sur le gaillard d'arrière, et qui criaient de loin en loin :

— Rien de nouveau au bossoir.

— Que disent-ils ? demanda Robert encore mal éveillé.

— Ils nous disent : *Dormez en repos, bonsoir* ! répliqua *Cricri*; le marin français est éminemment poli avec ses collègues.

Cependant la brume, toujours plus épaisse, eut bientôt traversé les vêtements du jeune matelot, qui s'efforçait de se réchauffer en parcourant le pont à grands pas; mais, quoi qu'il pût faire, le froid envahissait de plus en plus ses membres engourdis.

Enfin le quart du matin arriva, et les babordais reparurent.

Robert descendit pour se réchauffer au lit; mais il trouva une partie de l'équipage occupée à détendre et rouler les hamacs.

— On ne dort donc plus ? demanda-t-il au mousse.

— Dormir ! répéta celui-ci; ah bien, oui ! vous avez eu vos six heures, c'est la ration. Nous allons commencer le braille-bas du matin, lavage du pont et autres soins de propreté destinés à nous préserver des engelures. J'engage seulement le commandant à mettre plus de voiles à sa bonne volonté, s'il ne veut pas être retranché de vin.

A l'heure du déjeuner, Dupuis fut commandé de corvée pour se rendre à la cambuse avec le bidon à eau-de-vie, autour duquel flottaient les *boujurons* (1).

(1) Petite mesure, seizième d'un litre.

Lorsqu'il revint, les six hommes qui formaient avec lui ce qu'on appelle un *plat*, l'attendaient assis sur le pont.

Devant eux fumait la gamelle remplie d'un café noir et bouillant.

Cricri, attaché au plat comme servant, achevait de piler dans le gamelot la ration de biscuit qu'il versa dans le café; puis chacun prit sa cuiller d'étain, et se mit à manger par ordre et sans se presser.

Pendant ce temps, les maîtres déjeunaient également ensemble.

Quant aux aspirants et aux officiers, ils avaient leurs *carriés* où ils ne mangeaient que plus tard.

Le commandant se faisait servir seul dans son logement, placé à l'arrière du vaisseau.

Le repas achevé, on battit la *breloque* pour annoncer le frottage au sable de l'entrepont, le bissage des fers, des cuivres, des garde-corps des panneaux, et des cabillots ou chevilles de fer destinées à arrêter les cordes.

(La suite au prochain numéro.)

et de notaire à Blois, vient de gagner le lot de 100,000 fr. au tirage d'avril de l'emprunt de 1874 de la ville de Paris. L'heureux possesseur du numéro gagnant avait que deux obligations primées et a été récompensé hier seulement de l'heureuse chance qui lui était échue. Décidément la fortune ne se montre pas avare pour les riverains de la Loire.

Théâtre de Saumur.

Nous avons annoncé, pour lundi prochain, une représentation composée de *Madame Caverlet* et du *Meurtrier de Théodore*. La première de ces pièces a été jouée avec succès, à Angers, samedi et mardi dernier. Les auteurs, depuis son apparition au Vaudeville, le 1^{er} février de cette année, *Madame Caverlet* s'est déjà montrée sur plusieurs scènes de province, et à chaque nouvelle représentation le public fait le meilleur accueil à cette belle œuvre, bien que M. Emile Augier y soutienne une cause détestable, celle du divorce. Ce qui semble certain, c'est que, tant par ce côté original que par le talent de l'éminent académicien, *Madame Caverlet* excite une vive curiosité. Jeudi à eu lieu à Poitiers la première représentation de cette comédie; à ce propos, le *Journal de la Vienne* publie les lignes suivantes sur les divers ouvrages de l'auteur de *Madame Caverlet*:

M. Emile Augier a touché à tout avec un égal bonheur; sur des sujets divers son imagination s'est tour à tour exercée. Comme dramaturge, il n'a jamais connu d'obstacle. Toutes les barrières sont tombées devant son talent primésautier, original, essentiellement gaillard. En outre, M. Emile Augier est un écrivain passionné de l'actualité et qui a pris pour devise l'aphorisme de Voltaire: tous les genres sont bons, hors le genre comique. Sa *Gabrielle*, glorifiant en vers héroïques la cuisine, le code grasseyé, et les chemises auxquelles ne manque pas un bouton, a obtenu le prix de vertu. Dans *Philiberte*, il a coiffé sa muse de

la perruque poudrée à frimas et fait voltiger sur ses joues vermeilles les mouches assassines. Il a noté les variations du *Joueur de flûte*, respiré les parfums de l'Attique avec la *Cigüe*, et traité les hautes questions sociales et politiques soit dans le *Genre de M. Poirier*, en s'occupant de l'antagonisme entre la bourgeoisie active et intelligente et la noblesse stationnaire et n'aimant que le passé, soit en mettant en scène le pamphlet et la satire dans le *Fils de Giboyer*, les *Effrontés* et dans la *Contagion*, où il flétrit les fortunes édifiées par l'agiotage et non par le travail.

Dans *Madame Caverlet*, qui a obtenu un si grand et si légitime succès à Paris, l'hiver dernier, et partout où elle a été jouée, M. Augier soutient la thèse du divorce et conclut, par la bouche de ses personnages, à son rétablissement.....

M. Augier, jaloux de la notoriété académique de son nom, s'est maintenu dans son nouvel ouvrage au niveau auquel sa distinction habituelle à son style; les situations y sont habilement préparées, exposées et dénouées. En un mot, c'est un drame vigoureux, solidement charpenté, plein de fougue et de franchise, et qui justifie en tous points son immense et retentissant succès.

Faits divers.

Lorsque l'on tombe à la loterie sur le numéro gagnant, d'ordinaire on se frotte les mains; ce n'est point cependant le cas du pauvre homme qui a eu l'heureuse veine de voir sortir son nom de l'urne à Lyon.

Godard, qui allait s'élever dans les airs avec son ballon *l'Espérance*, avait fait tirer une tombola, et le vainqueur avait — jugez de sa veine — le droit de monter avec lui dans la nacelle.

Un enfant tire du chapeau le numéro 12,276, mais le porteur de ce numéro est

introuvable. Après un quart d'heure, on le découvre, s'esquivant prudemment. C'est un brave paysan. Les gardiens de la paix l'amènent dans la première enceinte; il est plus mort que vif. Godard attend.

Au pied de la nacelle, l'heureux gagnant se laisse choir, en poussant d'une voix désespérée, le cri: « Mais je ne veux pas partir! je ne veux pas partir! »

Alors une foule d'amateurs lyonnais se pressent autour de lui, c'est à qui lui arrachera son billet; ils offrent cent cinquante, deux cents, trois cents francs, cinq cents francs.

Le brave paysan, tout ahuri, échange, sans y rien comprendre, son numéro, dont il faisait si peu de cas tout à l'heure, contre un beau rouleau de 500 francs en or, que lui remit un jeune avocat de Lyon, M. Devienne.

Dernières Nouvelles.

Les *Droits de l'Homme* étaient traduits hier devant la 4^e chambre du tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'attaques contre l'armée. Le gérant ayant fait défaut, le tribunal a prononcé contre lui une condamnation de deux ans de prison et 4,000 fr. d'amende.

Le général Ignatieff a eu une première entrevue avec le sultan, laquelle n'a été qu'une réception officielle, et il n'a pas été question des affaires en litige.

Le général Ignatieff, présentant ses lettres de créance au sultan, a dit que le czar, ne dissimulant pas ses sympathies pour les Slaves de la Turquie, souhaite que les difficultés soient aplanies, afin que le sultan améliore le sort de ses sujets.

Le sultan a répondu qu'il déplore les événements empêchant les réformes, mais qu'il compte sur la Providence pour une nouvelle ère de paix, lui permettant de faire le bonheur de ses sujets; il espère que le czar lui facilitera cette tâche.

La discussion politique ne sera abordée qu'aujourd'hui samedi.

Hendaye, 27 octobre.

Divers personnages compromis dans la conspiration espagnole ont réussi à passer la frontière.

On assure qu'un soulèvement de la marine à Cadix et au Ferrol devait coïncider avec le mouvement militaire. De nouvelles arrestations ont été ordonnées.

On télégraphie le 26 de Pesth à la *Gazette de Cologne*:

Les étudiants de Pesth se sont réunis hier soir en grand nombre dans plusieurs rues et ont fait, à l'occasion de l'interdiction de la promenade aux flambeaux par la police, des démonstrations s'adressant en particulier au député Jokai, qui a engagé les étudiants à rester calmes.

La police est intervenue; elle a barré les rues où se trouvent les consulats de Turquie et de Russie et dispersé les attroupements. A onze heures du soir, la tranquillité était rétablie, sans qu'aucun incident regrettable se fût produit.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 27 octobre 1876.

Les recettes achètent 57,240 fr. de 5 0/0 et 13,000 de 3 0/0. L'épargne continue d'acheter nos rentes. Les dispositions sont meilleures sur toutes les places étrangères qui envoient des cours en hausse. Les consolidés anglais sont affichés à 95 5/16 et 95 7/16, soit 3/16 de hausse. Le 5 0/0 ouvre à 104.70 et clôture à 104.95, le 3 0/0 à 68.95, et finit à 69.05. Les établissements de crédit et les chemins de fer ne profitent pas du mouvement de hausse de nos rentes, ils restent stationnaires dans les cours d'hier. Par contre, les fonds d'Etat étrangers sont recherchés et finissent en hausse. L'italien monte de 69.55 à 70.10. Le Turc de 41.20 à 41.50. L'Egyptienne 1873 de 203.75 à 207.50. Grande fermété en clôture sur toutes les valeurs. — ERIAC.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BEAUMONT.

Les créanciers de la faillite du sieur Beaumont, pépiniériste à Doué, sont invités à se présenter, le mardi 7 novembre 1876, à midi, en la chambre de conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
LA PROPRIÉTÉ
DE GAMACHE

Située à Cix, commune du Puy-More-Dame, et, par extension, dans celles de Saint-Macaire et du Vaudeluy-Billé, appartenant à M. Bailler-Beau.

Elle se compose d'une belle maison de maître, de bâtiments d'exploitation et de fermiers, caves, pressoir, deux clos de vigne, contenant ensemble environ 5 hectares; autres morceaux de vigne, terres labourables, prés, etc.; le tout d'une contenance totale d'environ 21 hectares.

S'adresser:
1^o A M. COULON-LECOUPE, propriétaire à Saumur, rue de la Butte-des-Moullins;
2^o A M. MÉHOUS, notaire à Saumur. (560)

Etudes de M. MÉHOUS et de M. ROBINEAU, notaires à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
En la Mairie de Courchamps,
Le dimanche 29 octobre 1876,
à midi.

1^o Deux parcelles de terre et vigne, commune de Courchamps;
2^o Quatre parcelles de vigne, commune de Cizay;
3^o Et six parcelles de bois, commune de Rou-Marson;
Le tout dépendant de la succession de M^{lle} Adélaïde Fournier, en son vivant propriétaire à Courchamps.
Pour plus de détails, voir les placards affichés.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges. (483)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
1^{re} LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE LABRARDAYE

Située à un kilomètre de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, en un seul tenant, et, par extension, commune de Saint-Lambert-des-Levés, composée de:
1^o Une maison de maître avec servitudes, jardin, prairies, bosquets, cours d'eau et douve;
2^o La ferme de Labrardaye, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, terres, prés et bois taillis;
Le tout d'une contenance de 30 hectares 89 ares 29 centiares.
2^{es} Et deux belles pièces de terre, appartenant à la propriété, nommées: *l'Ouche de la Gagnerie-de-Labrardaye* et *la Gagnerie*, d'une contenance de 6 hectares 81 ares 70 centiares.
S'adresser, pour traiter et pour visiter, à Labrardaye, ou à M. MÉHOUS, notaire. (561)

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,
LA JOLIE PROPRIÉTÉ
DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux,
Comprenant:
Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M. ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs,
TERRAINS
Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Moulin.
S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M. VERNEAU, notaire à Vernou-le-Fourrier.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,
Par le ministère dudit M. VERNEAU, en la salle de la justice de paix (mairie de Longué),
Le dimanche 19 novembre prochain (1876), à midi,
LES IMMEUBLES

Ci-après, tous situés ville et commune de Longué.
1^{er} LOT.
Jolie maison d'habitation, entre cour et jardin, avec remises, écuries et autres servitudes, joignant d'un côté la rue, en face la place de la nouvelle église, d'autre côté la rivière du Lathan.

2^e LOT.
Une parcelle de terre, pré et jardin; dans le jardin, un excellent bassin; joignant la rivière du Lathan au midi, contenant 24 ares 29 centiares.

3^e LOT.
Un pré, dit le Pré-des-Pommiers, contenant 48 ares 38 centiares.

4^e LOT.
L'ancienne usine à féculerie, aujourd'hui minoterie de Tenais, pourvue d'une roue hydraulique, trois paires de meules, machine à vapeur, presse hydraulique et tout le matériel de l'ancienne féculerie, pressoir mécanique, pièce d'eau, jardin, pré et turcie.

5^e LOT.
Une portion de turcie, longeant le Lathan, depuis le pont de Tenais jusqu'au pont de la Planche-Marteau.

6^e LOT.
Maison et dépendances, cour et jardin, au vieux bourg de Longué, contenant 7 ares.

7^e LOT.
Closerie de Mi-Vois ou de la Cailletrie, route de Saint-Martin, exploitée par les époux Delaporte, contenant 5 hectares 7 ares.

8^e LOT.
Pré, dans la prairie des Merveilles, contenant 46 ares.

S'adresser, pour tous renseignements:
A M. VERNEAU, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;
A M. CASTILLE, propriétaire à Vivy;
A M. SENIL, notaire à Longué.
On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. (550)

Etude de M. CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA FERME
DES FORGES
Située près le bourg de Cléré (Indre-et-Loire).

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, terres labourables, prés, pâtures, friches, bruyères et excellents taillis, d'une contenance de 60 hectares environ.
On pourrait adjoindre à cette ferme environ 300 hectares de terres y appartenant, comprenant plusieurs corps de ferme et petite maison d'habitation.
Très-belle chasse au centre de vastes propriétés, et joignant les terres de Champchevrier et Cremille.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. Jules CHICOTEAU, notaire. (562)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,
MAISON AVEC PETIT JARDIN
Grand'Rue, 75.
S'adresser à M. MAYET, même rue, n^o 49. (502)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12,
Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur.
S'adresser à M. FERBU père.

A LOUER

Pour la Toussaint 1876,
UN JARDIN
Situé au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert.
Ce jardin, bien affrui et planté de rangées de vigne, contient 38 ares 50 centiares.
Belle luzerne.
S'adresser à M. CHEVALLIER-MILSONNEAU, 62, rue de la Croix-Verte.

La chasse est interdite sur les propriétés de M. CHARBONNEAU, situées communes de Verrye et de Chenetulle-les-Tuffeaux. (543)

JULES BOYER

POMPIER-PLOMBIER
Successeur de M^{me} veuve Brindeau-Baudry,

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fera tout ce qui concerne la pompe, la plomberie et la couverture en zinc et en plomb.

COURS ANGLAIS

Miss SMITH, professeur d'anglais depuis longues années déjà, informe les familles qu'elle donnera des leçons particulières de langue anglaise aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance.
S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph. (524)

SERVICE D'OMNIBUS

Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.

RAYNAUT

ENTREPRENEUR
Rue du Portail-Louis, 42.
On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU.
Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit.
Prix débattus pour l'extérieur.

BAINS RIVAUD

SAUMUR.
On demande un ménage, pour les bains, rue du Marché-Noir.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

COFFRES-FORTS TOUT EN FER
Incombustibles
HAFFNER, PIERRE
20 Médailles d'honneur.
10, 12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS.
Envoi franco de dessins et prix-courants.
Dépôt chez M. MEGRET-GIRARD, quincaillier à Saumur. (538)

GRANDS MAGASINS

DE NOUVEAUTÉS

A LA

VILLE DE PARIS

Les plus vastes de SAUMUR, place Saint-Pierre

Nouveautés pour Robes -- Lainages unis -- Etoffes noires pure laine

Ces rayons sont assortis dans toutes les nuances et dans tous les tissus connus.

Châles tapis longs et carrés -- Châles anglais, Châles noirs

Fourrures en tous genres

Soieries noires et fantaisie

Les opérations de notre comptoir de soieries ayant été traitées avant la hausse, nous vendons cet article dans des conditions extraordinaires de bon marché.

Confections pour Dames

Tout ce qui s'est produit de nouveau en confections s'y trouve réuni

Waterproofs en tous genres

DRAPERIES, FLANELLES SANTÉ, MOLLETONS, COUVERTURES, COUVRE-PIEDS

TOILES DE FIL, de toutes les fabriques et en toutes largeurs.

MAGASIN SPÉCIAL

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Les agrandissements que nous venons de faire nous permettent d'avoir un choix bien plus considérable en vêtements tout faits; chaque année nous apportons un plus grand soin à la confection de cet article, et nous pouvons dire aujourd'hui que tous nos vêtements, même les plus bas prix, sont aussi bien coupés et aussi bien cousus que chez les meilleurs tailleurs.

Notre rayon de VÊTEMENTS D'ENFANTS est cette année mieux assorti que jamais.

COSTUMES drap Elbeuf pointillé, paletot, pantalon, gilet, les trois pièces

39 fr. »

PANTALONS drap, depuis

5 95

VÊTEMENTS HIVER, très-chauds et très-belle qualité, depuis

19 »

PARDESSUS ratiné, très-beaux, depuis 39 fr.

PARDESSUS drap Sedan, tout ce qui se fait de plus beau, article de 120 fr. chez tous les tailleurs. 58

Spécialité d'Uniformes, Saint-Louis, Collèges et Pensions.

COMPTOIR SPÉCIAL DE CHAPELLERIE

La très-grande quantité que nous vendons de cet article nous prouve que nous le vendons bien meilleur marché que dans les spécialités.

CHAPEAUX feutre, pour hommes, depuis 2 fr. 45

CHAPEAUX feutre, qualité extra, haute nouveauté 8 fr. 50

Casquettes soie et drap en tous genres.

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, CRAVATES ET FOULARDS.

Grand assortiment de Passementeries

Pour garnitures de Robes, de Vêtements et pour Ameublements.

Gilets de laine, Gilets de coton et Gilets de chasse

Au-dessous du cours.

Parapluies, 50 0/0 meilleur marché que dans les spécialités.

Nous avons fait fabriquer pour cet hiver une quantité énorme de cet article; nous le recommandons tout particulièrement à nos clients, certains d'avance qu'ils trouveront un réel avantage sur tout ce qui a pu leur être offert jusqu'à ce jour.

Pour toutes les occasions, consulter notre catalogue.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le